



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 09/07/2014

Référence
2014_07_27

Objet de la délibération
Convention 2014 avec l'Agence d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	30	35

Date de la convocation
02/07/2014

Date d'affichage
02/07/2014

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2014 et le 9 Juillet à 10 heures , le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , au Siège de la communauté de communes de l'Aulne maritime au Faou, sous la présidence de Monsieur CUILLANDRE François, Président

Présents : , Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, MALGORN Bernadette, SOUDON Chantal, MM : CUILLANDRE François, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loic, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel représenté par son suppléant LE GALL André, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, OGOR Pierre, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RAMONE Louis, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger, TALARMIN André TANGUY Bernard,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme QUIGUER Tifenn, à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, MM : CALVEZ Christian, à M. TALARMAIN Roger, GOURVIL Armel, à M. CUILLANDRE François, PELLICANO Fortuné, à M. MASSON Alain, SIFANTUS Bruno à Mme MALGORN Bernadette,

Excusé(s) : Mme FORTIN Laurence, MM : CAP Dominique, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, MOAL Gurban, NEDELEC Yohann, RIOUAL Bernard

Assistaient en outre à la réunion :
Mme LE BARS Mickaële, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

Objet de la délibération :
Convention 2014 avec l'Agence d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa)

La convention entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'agence d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa) pour l'année 2014 a pour objet de définir et préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Pôle métropolitain du Pays de Brest, membre de l'ADEUPa, pour la réalisation du programme partenarial 2012-2014 tel que justifié et explicité dans la convention jointe en annexe.

Accusé de réception

029-200033736-20140709-2014_07_27-DE
Reçu le : 16/07/2014

Les missions 2014 de l'ADEUPa pour le pôle métropolitain sont les suivantes :

- SCoT du Pays de Brest : publication de documents pédagogiques et de journées d'échanges, préparation de l'évaluation, accompagnement des communes dans l'analyse de la compatibilité de leur document d'urbanisme, accompagnement du Pôle métropolitain dans l'analyse des documents d'urbanisme locaux arrêtés et la préparation de ses avis, préparation de la révision du SCoT
- Réalisation d'études relatives à la mise en œuvre du SCoT : schéma des déplacements, foncier économique
- Accompagnement du Pôle métropolitain dans ses politiques de coordination : urbanisme commercial, tourisme, santé
- Observation à l'échelle du Pays de Brest : Habitat, foncier, économie, tourisme, immobilier et foncier d'entreprises, déplacements.
- Accompagnement du conseil de développement

Il est proposé au comité syndical d'approuver les dispositions contenues dans cette convention et d'arrêter le montant de la subvention à 148 765 euros pour l'année 2014 :

- 118 000 € concernant l'exécution annuelle du programme partenarial 2012-2014,
- 30 765 € pour une mission d'animation au profit du Conseil de Développement de l'Agglomération et du Pays de Brest

et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

Décision du comité syndical :

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent les dispositions contenues dans cette convention et d'arrêter le montant de la subvention à 148 765 euros pour l'année 2014 :

- 118 000 € concernant l'exécution annuelle du programme partenarial 2012-2014,
- 30 765 € pour une mission d'animation au profit du Conseil de Développement de l'Agglomération et du Pays de Brest

et autorisent le Président ou son représentant à signer la convention.

Pour extrait conforme,
A Brest le 15 juillet 2014



François CUILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20140709-2014_07_27-DE

Reçu le : 16/07/2014